

**PROJET PEDAGOGIQUE
FORMATION DE MONITEUR-EDUCATEUR****LE CONTEXTE**

La formation de moniteur-éducateur s'organise à partir du décret du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur et de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à ce diplôme d'Etat ainsi que ses annexes comportant les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation.

Il s'agit d'une formation professionnelle qualifiante, aussi deux grands objectifs sont en jeu :

▪ **Se préparer à l'exercice du métier de moniteur-éducateur tel que défini dans le texte :**

« Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée.

Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées.

Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel. Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents : il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes. »

▪ **Se préparer aux épreuves de certification attestant des compétences développées en vue de l'obtention du diplôme telles que prévues dans le texte :**

« Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification conformément à l'annexe II « référentiel de certification » du présent arrêté. Chacun des domaines comporte une épreuve terminale organisée par le recteur d'académie conformément à l'annexe II.

Ces épreuves comprennent :

Domaine de certification 1 : Présentation et soutenance d'une note de réflexion

Domaine de certification 2 : Entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique

Domaine de certification 3 : Entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le candidat

Domaine de certification 4 : Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

Par ailleurs, les domaines de certification 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les moyens à mettre en œuvre doivent répondre aux objectifs pré-cités, tout d'abord dans l'organisation du programme de formation et de l'alternance, puis dans le choix des modalités pédagogiques, et enfin dans les modalités d'évaluation et de certification

1/DECLINAISON DU PROGRAMME DE FORMATION ET DE L'ALTERNANCE

La formation de moniteur-éducateur s'organise à partir de l'arrêté du 20 juin 2007 qui stipule dans le titre 2 et dans ses articles 4, 5 et 6 :

« Article 4 : La formation préparant au diplôme d'État de moniteur-éducateur est dispensée de manière continue ou discontinue en deux ans. Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 980 heures (28 semaines) de formation pratique.

Article 5 : L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF)

DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé : 400 heures

DF 2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 heures

DF 3 : travail en équipe pluri-professionnelle : 125 heures

DF 4 : implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 heures

Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe III « référentiel de formation » du présent arrêté.

Article 6 : La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980 heures) se déroule sous la forme de deux ou trois stages, d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures).

Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les candidats en situation d'emploi de moniteur-éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent. Pour les candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale de 8 semaines (280 heures) est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage. Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat »

A partir de tous ces éléments l'ADEA organise la formation de la façon suivante :

✚ La formation en centre :

Que ce soit par la voie initiale ou par la voie en emploi la formation se déroule sur 2 années :

les 950 h de formation sont réparties ainsi :

- 496h en 1^{ère} année
- 454h en 2^{ème} année
- Les épreuves de certification prévues en cours de formation, se déroulent au cours de la 2^{ème} année

Ces heures de formation sont rassemblées dans des semaines de regroupement, ces semaines de regroupement alternent avec des semaines en stage ou sur le lieu employeur.

✚ La formation en stage :

Les 980h de la pratique sont réparties ainsi :

Pour la voie initiale :

- Un stage de 420h en première année
- Un stage de 560h en 2^{ème} année

Pour la voie en emploi

Durant les deux années, le lieu employeur est le lieu principal de l'exercice de la pratique, le stage de 280h à effectuer sur un autre site qualifiant est prévu durant la première année de formation, entre février et juin de cette année-là.

Que ce soit pour la voie initiale ou pour la voie en emploi, le principe d'effectuer au moins une des deux expériences en hébergement, conformément au texte, est obligatoire.

✚ Répartition du contenu de formation par année :

La répartition du temps de formation ne se fait pas domaine par domaine, mais une partie de chaque domaine durant chaque année de formation.

Le choix de répartition du contenu de formation s'appuie sur une logique liée à la progression des apprentissages et des savoirs.

La première année est pensée en lien avec la nécessité d'avoir des connaissances de base pour ensuite approfondir et se spécialiser durant la 2^{ème} année.

DF1 : le contenu relatif à la connaissance de la personne, approche du développement psychologique, physiologique, une approche sociologique, et philosophique, et tout ce qui est relatif à l'animation, aux médiations éducatives est vu en première année, le contenu relatif aux problématiques sociales, les handicaps, et tout le contenu relatif à la relation éducative est développé et approfondi en 2^{ème} année

DF2 : toute l'approche théorique des niveaux de projets, de la démarche générale des projets, des mises en situation pratiques, est vu en première année, tous les aspects plus spécifiques en lien avec chaque secteur d'intervention est vu en 2^{ème} année

DF3 : toute l'approche théorique sur la notion d'équipe et de travail en équipe, l'approche de la gestion des informations et de la communication professionnelle est vue en première année, l'approche plus spécifique par secteur d'intervention est vue en 2^{ème} année

DF4 : le contexte juridique de bases, tous les textes liés au secteur sont étudiés durant la première année, l'approfondissement par secteur, la compréhension des dynamiques institutionnelles l'approche du réseau et du partenariat est vue en 2^{ème} année.

L'attestation de secourisme, le PSC1 a lieu de préférence en début de première année

✚ Les objectifs des stages par année :

Au niveau de la pratique, les objectifs des stages, pour chaque année, reposent sur la logique de progression des apprentissages également, et en lien avec la répartition du contenu de formation.

- ✓ **Pour la première année** les attendus de stage sont définis ainsi : (document officiel remis aux stagiaires) :

Le stage s'inscrit dans une démarche de professionnalisation qui implique une alternance entre le centre de formation et le milieu professionnel.

Le stage de première année, dit « de découverte », a pour objet de familiariser les stagiaires avec l'accompagnement individualisé de la personne, l'organisation de la vie quotidienne en collectivité et l'animation de groupe. Il s'agit d'acquérir une connaissance et une compréhension des problèmes spécifiques, en liens avec différents types d'inadaptations ou de dépendances.

Un contact direct avec la population et une intégration dans le travail d'équipe sont indispensables au processus de formation. Les outils propres à l'équipe éducative (réunions, cahiers de liaison...) devront être identifiés et investis par le stagiaire.

Le stage doit, bien entendu, être envisagé sous l'angle d'une progression devant amener le stagiaire à appréhender et développer des savoir-faire spécifiques au métier : capacité d'initiatives, disponibilité, réflexion sur les enjeux relationnels, réajustement de sa pratique...Le référentiel de compétences, support d'évaluation des compétences, est repris sur l'annexe pédagogique liée au stage.

- ✓ **Pour la 2^{ème} année**, qui est dans son ensemble, l'année de professionnalisation les objectifs du stage sont définis ainsi :

Le stagiaire participe à la mise en œuvre du projet éducatif et vise l'acquisition de compétences en matière d'observation, d'écoute et de recueil de données. Il fait des propositions et évalue les situations éducatives en vue d'un réajustement de ses actions. En lien avec les différents projets éducatifs, individualisés et la problématique de la population, il met en œuvre des activités en adéquation avec les besoins des personnes et leur vie quotidienne, sachant anticiper les difficultés.

Le stagiaire s'implique dans le travail d'une équipe dont il identifie les ressources et utilise les outils professionnels à sa disposition. Il prend en compte la place et le rôle de la famille de même que celle du réseau partenarial qui concourt à l'accueil des personnes.

Le référentiel de compétences, support d'évaluation des compétences, est repris dans l'annexe pédagogique de la convention de stage.

2/ MODALITES PEDAGOGIQUES

Pour se préparer à l'exercice du métier et au passage des épreuves d'examen, et pour permettre d'acquérir les compétences il s'agit de penser des modalités dynamiques qui impliquent le stagiaire. L'idée est de ne pas proposer de l'enseignement uniquement mais bien des outils d'appropriation des connaissances et de développement des compétences.

Ces modalités s'inscrivent dans le **projet pédagogique général de l'ADEA**, notamment dans les principes concernant « une pédagogie du projet », cette pratique de pédagogie active doit permettre de générer des apprentissages à travers la réalisation d'une production. Ainsi, nous favorisons les mises en situation concrètes permettant d'éprouver et de développer les différentes compétences métiers (conception, mise en œuvre et évaluation de démarches projet, chantiers citoyens, projets tutorés...) ».

Ou encore « le groupe comme modalité de formation » : nous considérons la dynamique de groupe comme un élément porteur dans le parcours de formation ; c'est ce qui nous conduit à varier la taille des groupes (promotion entière, demi ou tiers groupe, travail en équipes de 4 à 6 personnes ou encore mutualisation intergroupes). Nous favorisons l'expression de chacun, le partage des expériences, les échanges, le soutien mutuel, le tutorat par les pairs, dans le respect des différences. Autant de formes de coopération participant au processus de formation. » (extraits du projet de l'Etablissement)

Ces modalités pédagogiques prennent donc différentes formes : des séances formatives en groupe, en sous-groupes, des séances où les cours sont plus magistraux et cependant interactifs, des séances de visite à l'extérieur en petits groupes, des séances de rencontres avec du public qui vient échanger et témoigner de son accompagnement, des séances d'entraînement aux épreuves d'examen...

La mise en situation en mode 'projet' comme modalité de formation

Le mode 'projet' est utilisé pour travailler différents contenus de formation du ME, les 4 domaines confondus.

Par exemple les ME en formation doivent élaborer une action solidaire, à partir de quelques consignes de départ, ils auront à s'organiser, à élaborer et à mettre en œuvre le projet. Ils sont accompagnés, soutenus et guidés par une équipe de formateurs dédiée.

Des cours interactifs et dynamiques

L'acquisition de connaissances et de compétences doit pouvoir passer par un questionnement personnel sur ce qui est entendu et éprouvé, aussi les cours sont dispensés de telle façon que les stagiaires peuvent

questionner, interpeler et réagir. Pour l'appropriation de certains contenus liés aux outils professionnels, la pédagogie choisie est le plus souvent la classe inversée.

Il y a des cours plus 'magistraux' avec des apports conceptuels. Ces apports permettent de constituer un corpus de connaissances dans différents domaines (juridique, psychologique, sociologique, anthropologique...) nécessaires à la compréhension du contexte de travail et des situations rencontrées. De plus, l'acquisition de ces connaissances permet aux stagiaires d'assurer un langage professionnel nécessaire dans les métiers du travail social et ainsi viser deux autres objectifs : d'une part assoir sa posture en tant que membre à part entière d'une équipe de l'intervention sociale et d'autre part de transmettre des informations nécessaires aux autres professionnels.

En complément il peut y avoir diffusion des supports pédagogiques par vidéoprojection (plan de cours des intervenants, diaporama), projection de films, reportages, documentaires, transmission d'une bibliographie recouvrant l'ensemble des thématiques à aborder. Il y a de plus l'accès à un fonds documentaire en ligne et en présence dans les locaux du centre de formation.

Le profil des intervenants est divers : soit ce sont des formateurs permanents, soit des intervenants extérieurs occasionnels, et parmi eux se trouvent des professionnels du secteur qui participent ainsi pleinement à la professionnalisation de futurs collègues, se trouvent également des usagers des services sociaux et médico-sociaux.

Le groupe comme modalité de formation

Des séquences sont dédiées aux apprentissages en petits groupes, soit en présence d'un formateur, il peut s'agir de mutualisation de travaux, d'entraînement à des épreuves orales, d'analyse de la pratique..., soit en autonomie, il peut s'agir de préparation de contenus à destination du reste du groupe, ou bien de travaux dirigés, de la construction d'un écrit collectif...

Sont organisés des groupes d'expression, que ce soit l'expression théâtrale, corporelle, musicale, artistique... Une mise en situation en petit groupe où le développement de sa propre expression au sein du groupe est centrale.

La méthodologie de l'écrit

Cette formation professionnelle est conçue également à partir du passage à l'écriture. Certains écrits sont de fait produits de par la règlementation du diplôme, et certains écrits sont considérés comme formatifs uniquement. Pour ces derniers, c'est le cas par exemple des écrits « observations-analyses » demandés en première année, ils contribuent à affiner son observation sur les lieux de pratique et permettent de développer une capacité d'analyse des situations. Ces écrits sont obligatoires et font l'objet de corrections et de rendus par les formateurs permanents. Ces écrits, considérés comme 'la base' pour un travailleurs social, contribuent à se préparer aux écrits de certification.

Pour tous les écrits une aide méthodologique est apportée par les formateurs.

Pour favoriser ce passage à l'écriture, parfois rendu difficile en fonction du parcours précédent, des ateliers d'écriture sont organisés.

L'accompagnement du parcours de formation

La formation professionnelle de moniteur-éducateur vise une appropriation d'éléments théoriques et d'éléments issus de la pratique, aussi elle est conçue de façon à articuler ces éléments construisant ainsi le parcours professionnalisant de chaque stagiaire.

Le choix a été fait d'attribuer aux formateurs permanents une mission de référence de parcours, ainsi, chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement et du suivi personnalisé de son parcours. Que ce soit le suivi de ses écrits liés aux stages, que ce soit une visite assurée par ce formateur sur les terrains de pratique, que ce soit dans les questionnements ponctuels, le stagiaire est assuré de cet accompagnement spécifique.

De plus un 'groupe référence' est inclus dans l'emploi du temps lors de chaque regroupement. L'objet étant de pouvoir mutualiser ses questionnements avec ses pairs, en présence du formateur, et de formaliser peu à peu la construction de sa posture professionnelle.

Les modalités d'articulation avec les sites qualifiants

La recherche de stage est une démarche confiée aux stagiaires ; chacun est guidé dans sa recherche et peut utiliser toutes les ressources à sa disposition, listes de sites qualifiants, échanges avec les formateurs et intervenants, aide à la lettre de motivation...

L'ADEA est partenaire d'un grand nombre de sites qualifiants du secteur social et médico-social, ce qui permet de rester au plus près de la réalité professionnelle.

Ce travail partenarial lié aux stages est formalisé et rendu effectif à partir des éléments suivants :

- La signature de conventions :

- Une « convention de stage » précisant, les conditions de déroulement, les droits et devoirs de chacun des signataires (site qualifiant, stagiaire et centre de formation) ainsi que les objectifs du stage

- Une annexe pédagogique à la convention de stage, rappelant les compétences à développer et les écrits à élaborer.

- Une convention de partenariat visant à garantir aux apprenants une qualité de suivi, tant dans l'accompagnement de celui-ci par les professionnels de terrain que dans le lien entre le terrain et le centre de formation.

- L'organisation de rencontres :

- Une rencontre des tuteurs professionnels et des formateurs référents de parcours, réunion organisée par l'EF, pour chacun des stages, plutôt en début de stage. L'ordre du jour se répète : présentation de la formation et des domaines de compétences, explicitation des attendus et des évaluations de stage, appropriation des épreuves de certification, rôle du tuteur professionnel, et échanges autour de chaque thématique.

- Une 'visite' en présentiel sur le lieu de stage ou en visio (en cas d'impossibilité de présentiel), est prévue lors de chaque stage. Le formateur référent organise ce temps de rencontre, temps préalable à l'évaluation finale du stage par le site qualifiant.

- Les modalités de contact :

Des contacts réguliers à l'initiative d'une des parties pour toute question, clarification, ou pour toute difficulté rencontrée. Pour cela les coordonnées des formateurs référents et des tuteurs professionnels sont transmises. Ce sont des contacts téléphoniques ou par mail, une visite complémentaire peut être organisée.

- Le support des écrits de stage

Durant la formation, différents travaux écrits sont demandés ayant pour support la pratique en stage, c'est-à-dire à partir de situations vécues par l'apprenant sur les sites qualifiants. Des écrits formatifs d'une part, et des écrits à produire en vue de certifications d'autre part. Ces travaux sont aussi à envisager comme des moyens de mettre au travail ce qui est de l'ordre de l'éprouvé, des affects, des émotions.

Ce passage à l'écriture est un outil de compréhension des enjeux de la relation éducative. Une annexe pédagogique jointe aux conventions de stage informe les sites qualifiants quant à la production de ces écrits, ce qui permet aux tuteurs professionnels d'accompagner la réflexion liée à ces écrits.

Le rôle du tuteur professionnel est d'ailleurs primordial dans le processus, le travail en collaboration entre le formateur et le tuteur est de ce fait incontournable.

Par ailleurs, il est demandé à chaque apprenant de tenir un « carnet de bord », outil personnel d'observation et de réflexion pouvant nourrir l'élaboration de ces travaux demandés.

Le site qualifiant contribue à la certification de certains domaines de compétences, ceci suppose un engagement réel du site qualifiant dans le dispositif de l'alternance, ainsi qu'un lien étroit entre les sites qualifiants et le centre de formation.

3/ MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

EVALUATION DES ACQUISITIONS

Des modalités d'évaluation des acquisitions sont prévues en cours de formation pour le stagiaire lui-même, et pour mesurer le niveau des acquisitions par les formateurs. Il s'agit soit de devoirs sur tables sur certains contenus, soit d'utiliser certains écrits obligatoires pour mesurer cet acquis.

Parmi ces évaluations se trouvent celles produites par les professionnels des sites qualifiants.
(en annexe1 du projet, le tableau des évaluations)

EVALUATION DU PARCOURS

Points-parcours

Dans la formation de moniteur-éducateur sont mis en place des « points-parcours », un au mois de mai de la première année, et un au mois d'avril de la 2^{ème} année. Ces points-parcours réunissent les formateurs permanents, la responsable de formation et les représentants élus des groupes en formation.

Ces points-parcours permettent d'étudier chaque parcours un par un.

La parole est prise par chaque représentant. Chaque situation donne lieu à un compte-rendu par les délégués à chaque personne concernée ensuite.

- ✓ Le point-parcours année 1 permet de commenter : le déroulé du stage, facilités et difficultés, les écrits, régularité, facilités et difficultés, un point sur l'investissement dans la formation et dans le groupe, les heures d'absence.
- ✓ Le point-parcours année 2 permet la même chose, et en plus il permet de repérer si les conditions de présentation au diplôme sont réunies.

Les bilans par les formateurs :

- ✓ En fin de première année un bilan de formation est organisé entre le stagiaire et le formateur, ce bilan est repris lors de la commission de fin de première année qui valide le passage en 2^{ème} année de formation.
- ✓ En fin de 2^{ème} année, un bilan de la formation est produit par le formateur, et écrit sur un feuillet du livret de formation. Ce bilan est sous un format prévu par le Rectorat organisateur de la session d'examen.

Evaluation par le stagiaire

- ✓ En fin de formation le stagiaire écrit son bilan de formation sur un feuillet du livret de formation tel que prévu dans le cadre règlementaire.
Il rédige également pour chaque stage sa propre évaluation des ces stage, sur des feuillets du livret de formation.
- ✓ Le stagiaire à la fin de la formation évalue la formation qu'il a suivi à l'ADEA, questionnaire en ligne qu'il doit renseigner.

Validation de la première année

Une commission réunissant la responsable de formation et le formateur référents de parcours étudie les parcours des stagiaires en vue de valider le passage en 2^{ème} année, et doit alors statuer sur les situations problématiques éventuelles, liées à des absences ou des écrits non rendus.

CERTIFICATIONS

EPREUVES DE CERTIFICATION EN COURS DE FORMATION :

Le texte de référence stipule : « les domaines de certification 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation »

Pour le DC1, ce que dit le texte :

« Epreuve en cours de formation : évaluer les capacités d'animation du candidat.

Evaluation par le site de stage des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe sur la base des indicateurs des compétences "animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service" et "concevoir et mener des activités de groupe". Lors d'un entretien oral, évaluation réalisée sur le terrain des activités conduites par le stagiaire, et de la formalisation qu'il en fournit. Cette évaluation est réalisée à partir d'une grille fournie dans le livret de formation. Oral conduit par le référent professionnel et un responsable hiérarchique. Détermination des notes effectuée à partir des évaluations, conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs. »

- L'épreuve se déroule au cours de la 2^{ème} année de formation à la fin du stage ou sur le lieu employeur. L'oral se déroule sur le site qualifiant à partir d'un protocole élaboré par l'EF et signé par le candidat et le site qualifiant. Ce protocole stipule toutes les conditions de cette évaluation et est remis en tout début de stage au site qualifiant.

A l'issue de cet oral l'évaluation écrite est transmise à l'EF. La note est déterminée à partir de cet écrit lors d'une commission de notation composée de représentants professionnels et de représentants formateurs, commission animée par la responsable de formation.

Pour le DC3 ce que dit le texte :

« Epreuve en cours de formation : évaluer les capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle.

Evaluations par un site de stage des capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle sur la base des indicateurs de la compétence "s'inscrire dans un travail d'équipe". Lors d'un entretien oral, évaluation, réalisée sur le terrain, à partir d'une grille fournie dans le livret de formation. Oral conduit par le référent professionnel et un responsable hiérarchique. Détermination des notes effectuée à partir des évaluations, conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs. »

- L'épreuve se déroule au cours de la 2^{ème} année de formation à la fin du stage ou sur le lieu employeur. L'oral se déroule sur le site qualifiant à partir d'un protocole élaboré par l'EF et signé par le candidat et le site qualifiant. Ce protocole stipule toutes les conditions de cette évaluation et est remis en tout début de stage au site qualifiant.

A l'issue de cet oral l'évaluation écrite est transmise à l'EF. La note est déterminée à partir de cet écrit lors d'une commission de notation composée de représentants professionnels et de représentants formateurs, commission animée par la responsable de formation.

Pour le DC4 ce que dit le texte :

« Composition sur le cadre institutionnel et la position du ME : vérifier les capacités du candidat à se déterminer et à se positionner de façon argumentée dans les dynamiques institutionnelles.

Evaluation d'un écrit sur le repérage du cadre institutionnel et la position du ME par rapport aux missions de l'institution à partir d'une expérience de terrain (stage ou exercice professionnel).

Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet "Veille professionnelle" : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Epreuve organisée par l'établissement de formation en fonction de son projet pédagogique. »

- L'épreuve consiste en l'élaboration d'un dossier sur les cadres juridiques et dynamiques institutionnelles. Ce dossier est élaboré à partir du stage de 2^{ème} année ou lieu d'emploi, les apprenants disposent d'un guide méthodologique pour élaborer leur dossier, accompagnés par leur tuteur professionnel.

Une date de dépôt officielle est fixée, suite au dépôt du dossier, une commission de correction est organisée par l'EF, composée de référents professionnels et de formateurs non impliqués dans le suivi des apprenants. Une double lecture permet une notation harmonisée, un guide jury est à disposition des correcteurs.

PREPARATION DES EPREUVES DE CERTIFICATION FINALES :

Certaines épreuves sont organisées dans le cadre de session finale d'examen organisée par le Rectorat de Lyon, pour ces épreuves-là, l'ADEA prépare les stagiaires dans la construction de l'écrit relatif à l'épreuve, dans le passage de l'oral, ou par des épreuves blanches et des révisions pour l'épreuve écrite :

DC1 : Présentation et soutenance d'une note de réflexion :

Chaque stagiaire est accompagné par un formateur pour la construction de cet écrit de 15 pages. Cet écrit se construit à partir de situations issues du stage de 2^{ème} année, les stagiaires bénéficient d'un guide méthodologique. Des ateliers d'entraînement à la soutenance orale ont lieu en fin de formation.

DC2 : Entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique

Chaque stagiaire est accompagné par un formateur pour la construction de ces 2 écrits de 5 pages et pour la constitution du dossier. Cet écrit se construit à partir de situations issues de chacun des stages, les stagiaires bénéficient d'un guide méthodologique. Des ateliers d'entraînement à la soutenance orale ont lieu en fin de formation.

DC 3 : Entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le candidat

Chaque stagiaire est accompagné par un formateur pour la construction de cet écrit de 20 pages. Cet écrit se construit à partir d'une thématique décidée en équipe, à partir du stage de 1^{ère} année, les stagiaires bénéficient d'un guide méthodologique. Des ateliers d'entraînement à la soutenance orale ont lieu en fin de formation.

DC4 : Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

Il s'agit d'une épreuve écrite sur table, d'une durée d'1h30.

Les stagiaires bénéficient de 4 épreuves blanches corrigées et rendues sur des temps permettant la révision des éléments relatifs à l'épreuve. Des temps de révisions sont inscrits en fin de formation dans les emplois du temps.

REGLEMENT DES CONDITIONS DE PRESENTATION AU DIPLÔMELes critères de présentation au diplôme sont les suivants :

Avoir réalisé l'intégralité des heures de formation et de stages

Avoir présenté les épreuves de certification en cours de formation

Avoir déposé les écrits relatifs aux épreuves terminales

Être inscrit par l'établissement de formation sur les registres du Rectorat (pas de candidature libre)

Dépôt du livret de formation au Rectorat (par l'EF)

Contrôle de l'assiduité et rattrapage des heures d'absences :

Un fichier de présence est tenu à jour, présence en formation et présence en stage.

Il est prévu par l'EF qu'à partir de 10% d'absence en formation, et de 35h d'absence en stage, il sera établi un contrat pédagogique de rattrapage d'heures, signé par l'EF et le stagiaire.

En cas d'impossibilité de rattraper les heures : (sauf circonstances exceptionnelles de crise sanitaire)

Si c'est en première année, cela invalide un passage en 2^{ème} année, et le stagiaire doit redoubler ou peut arrêter.

Si c'est au cours de la 2^{ème} année, cela invalide le passage des épreuves du diplôme, le stagiaire peut redoubler sa 2^{ème} année ou arrêter.

Présentation aux épreuves de CCF

Pour chaque épreuve de certification que doit organiser l'EF, il est établi un protocole de certification que doivent suivre les différents protagonistes.

Le passage de l'épreuve est invalidé en cas de non-respect d'une des conditions du protocole.

Lorsqu'un candidat ne peut passer une épreuve de CCF, il ne peut pas être présenté au DE, si l'inscription a déjà eu lieu sur les registres du Rectorat, l'EF doit informer de la désinscription du candidat en utilisant les documents prévus à cette fin.

En annexe 2 au projet pédagogique : les protocoles de certification

PARCOURS COMPLEMENTAIRES

En cas de réussite partielle aux épreuves de certification, les candidats peuvent repasser les épreuves liées au domaine échoué.

L'ADEA met en place un module d'accompagnement pour les parcours complémentaires, adapté au domaine en question et au statut du candidat (en emploi ou voie initiale).

ANNEXE1 au projet pédagogique : ME-Evaluations en cours de formation

DF	Nom du module	Nombre d'heures		Evaluations	
		Année1	Année2	Année1	Année2
DF1 400h	1.1 Approche multidisciplinaire du développement de la personne 108h	87	21	Devoir sur table approche psycho du développement	Fiche de lecture +oral sur lecture
	1.2 Psychopathologie, handicap et problématiques sociales 90h	0	90	Appréciations terrain de stage sur connaissances des publics et adaptation de sa pratique	Appréciations terrain de stage sur connaissances des publics et adaptation de sa pratique
	1.3 Approche des groupes sociaux et de la vie collective 51h	27	24		Fiche de lecture Oral d'une 2^{me} lecture
	1.4 Les outils professionnels 45h	45	0	Dossier de 3 écrits : Observation/analyse à partir de situations de la pratique	Projet d'animation sur un stage
	1.5 Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle 29h	29	0	Projet de stage	Bilan de l'année par le formateur référent
	1.6 Les enjeux de l'intervention socio-éducative 77h	0	77		Présentation orale d'au moins 1 situation de la pratique Note de réflexion
DF2 300h	2.1 Le projet, la démarche, les acteurs et leur place 116h	68	48	Projet de formation + projet de stage 1 1er écrit de 5 pages DC2	Projet de stage 2 2ème écrit de 5 pages DC2 Evaluations des stages
	2.2 Mise en œuvre d'un projet dans toutes ses dimensions 146h	126	20	Projet d'action solidaire Évaluation de l'atelier de médiation	
	2.3 Gestes d'urgence, et posture au travail 19h	19	0	Attestation PSC1	
	2.4 Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle 19h	0	19	1er écrit de 5 pages DC2	Evaluations générales des stages (dossier dc2) 2ème écrit de 5 pages DC2
DF3 125h	3.1 L'organisation des établissements sociaux et médico-sociaux et mise en œuvre du travail en équipe 78h	33	45	Travail d'équipe à partir de l'action solidaire (évaluation de la participation et implication dans l'action) Dossier thématique finalisé	Évaluation des stages sur la dimension du travail en équipe
	3.2 Communication professionnelle et accompagnement à la posture professionnelle 47h	23	24		Mutualisation du dossier thématique
DF4 125h	4.1 Les politiques sociales, connaissances de base et cadre institutionnel et juridique 101h	39	62	Dossier dc4 sur cadre institutionnel stage 1 Contrôle des connaissances, devoir sur table	Dossier dc4 certif stage 2
	4.2 Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle 24h	0	24		Épreuves blanches dc4
Total		496h	454h		
		950h			

ANNEXE2 au projet pédagogique : ME-PROTOCOLES DE CERTIFICATION

**DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR
PROTOCOLE DE CERTIFICATION****DC1 : « animer la vie quotidienne » et « Concevoir et mener des activités de groupe »****Textes de références :****Arrêté du 20 juin 2007 Art. D.451-73 à D. 451-78 du code de l'action sociale et des familles.****Procédure générale**

La procédure de certification comporte deux étapes :

Une épreuve orale d'évaluation organisée sur le site qualifiant, en présence d'un membre de l'équipe en position hiérarchique et du référent professionnel (ou toute autre personne jugée adaptée à cet entretien). Le candidat dispose d'un support écrit sur lequel il s'appuie pour présenter des actions menées dans le cadre de la vie quotidienne de l'établissement ainsi qu'une ou des activités conduites en direction d'un groupe. Cet écrit n'étant pas soumis à évaluation, il pourra être remis à l'équipe après l'épreuve, afin de garantir l'objectivité des évaluateurs. A la suite de l'entretien, la grille d'évaluation figurant dans le livret est remplie par les évaluateurs et une note est proposée, **en dehors de la présence et de la connaissance du candidat. L'évaluation porte à la fois sur la prestation et sur le déroulé du stage.**

Une commission paritaire d'harmonisation des notes est mise en place par le centre de formation en présence de deux représentants des professionnels et de deux formateurs du centre non-inscrits dans le suivi des ME. Cette commission se réunit et étudie tout d'abord les appréciations des terrains de stage, ensuite, en lien avec ces appréciations, elle procède à une harmonisation de la notation à partir des propositions de note des terrains.

Protocole de certification DC1

Il est établi entre les partis, le site qualifiant, le candidat et le centre de formation le protocole suivant :

La période de certification est fixée du **7 Février 2023 au 16 Mars 2023**.(ou avant, en fonction des dates du stage particulier pour les **Parcours complémentaires** ME, uniquement)

Par courrier simple, le candidat est prévenu au minimum quinze jours avant de la date, de l'heure et du lieu de certification

Le courrier précise les noms et qualité des deux membres du jury, une personne en situation hiérarchique et le référent de formation, (ou autre éventuellement cf p.1).

Les membres du jury et le candidat disposent, en lien avec le centre de formation et conformément aux attendus du décret et textes instituant le diplôme, d'une grille d'évaluation

L'entretien oral est fixé à 45 minutes (ne pas dépasser)

Dans un premier temps, le candidat dispose de 10 à 15 minutes maximum pour exposer son engagement dans l'animation de la vie quotidienne, ainsi que la conception et la mise en place d'une ou plusieurs activités de groupe (ou individuel en fonction du terrain).

Un second temps est ensuite réservé pour un échange entre le candidat et le jury, l'échange pourra porter sur le déroulé du stage en lien avec le DC1.

Au terme de l'entretien

Le candidat se retire

Le jury remplit **les feuillets d'évaluation du livret** (mis à disposition par le candidat) faisant part de ses remarques sur la prestation du candidat et sur le déroulé du stage par rapport à ce DC1. Il propose une note globale sur 20.**S'agissant d'une proposition de note, celle-ci ne doit pas être connue du candidat.**Le jury veille à l'attestation des documents (signature et cachet) et **l'adresse au centre de formation, à l'attention de Pascale Monat-Gourbin, au plus tard le 28 mars 2023.**

Une commission d'harmonisation est mise en place à l'ADEA en **avril 2023** afin de statuer sur la note définitive, cette note sera communiquée ensuite au stagiaire par le centre de formation.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de ce protocole

Pour le site qualifiant
(Nom et signature)Le candidat
(Nom et signature)

**DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR
PROTOCOLE DE CERTIFICATION
DC3 : « travail en équipe »**

Textes de références :

Arrêté du 20 juin 2007 Art. D.451-73 à D. 451-78 du code de l'action sociale et des familles.

Procédure générale

La procédure de certification comporte deux étapes :

Une épreuve orale d'évaluation organisée sur le site qualifiant, en présence d'un membre de l'équipe en position hiérarchique et du référent professionnel (ou toute autre personne jugée adaptée à cet entretien). Le candidat dispose d'un support écrit sur lequel il s'appuie pour présenter son inscription dans le travail en équipe. Cet écrit n'étant pas soumis à évaluation, il pourra être remis à l'équipe après l'épreuve, afin de garantir l'objectivité des évaluateurs. A la suite de l'entretien, la grille d'évaluation figurant dans le livret est remplie par les évaluateurs et une note est proposée, **en dehors de la présence et de la connaissance du stagiaire. L'évaluation porte à la fois sur la prestation et sur le déroulé du stage.**

Une commission paritaire d'harmonisation des notes est mise en place par le centre de formation en présence de deux représentants des professionnels et de deux formateurs du centre non inscrits dans le suivi des ME. Cette commission se réunit et étudie tout d'abord les appréciations des terrains de stage, ensuite, en lien avec ces appréciations, elle procède à une harmonisation de la notation à partir des propositions de note des terrains.

Protocole de certification DC3

Il est établi entre les partis, le site qualifiant, le candidat et le centre de formation le protocole suivant :

La période de certification est fixée du **7 Février 2023 au 13 mars 2023.**

(ou avant, en fonction des dates du stage particulier pour les **Parcours complémentaires ME**, uniquement)

Par courrier simple, le candidat est prévenu au minimum quinze jours avant de la date, de l'heure et du lieu de certification

Le courrier précise les noms et qualité des deux membres du jury, une personne en situation hiérarchique et le référent de formation (ou autre éventuellement cf p.1)

Les membres du jury et le candidat disposent, en lien avec le centre de formation et conformément aux attendus du décret et textes instituant le diplôme, une grille d'évaluation

L'entretien oral est fixé à 30 minutes

Dans un premier temps, le candidat dispose d'une dizaine de minutes maximum pour exposer son engagement dans le travail en équipe.

Un second temps est ensuite réservé pour un échange entre le candidat et le jury, l'échange pourra porter sur le déroulé du stage en lien avec le DC3.

Au terme de l'entretien

Le candidat se retire

Le jury remplit le feuillet d'évaluation du livret (mis à disposition par le candidat) faisant part de ses remarques sur la prestation du candidat et le déroulé du stage par rapport à ce DC3. Il propose une note globale sur 20. **S'agissant d'une proposition de note, celle-ci ne doit pas être connue du candidat.**

Le jury veille à l'attestation du document (signature et cachet) et **l'adresse au centre de formation, à l'attention de Pascale Monat-Gourbin, au plus tard le 28 mars 2023.**

Une commission d'harmonisation est mise en place à l'ADEA en **avril 2023** afin de statuer sur la note définitive, cette note sera communiquée ensuite au stagiaire par le centre de formation.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de ce protocole

Pour le site qualifiant
(Nom et signature)

Le candidat
(Nom et signature)

Suite annexe 2

Epreuve anticipée du DC 4 :
« Implication dans les dynamiques institutionnelles »
« Composition sur le cadre institutionnel et la position du moniteur-éducateur »

Cadrage général de l'épreuve :

Objectifs de l'épreuve :

« Vérifier les capacités du candidat à se déterminer et à se positionner de façon argumentée dans les dynamiques institutionnelles. » (cf référentiel de certification ME)

Protocole de certification :

L'épreuve est organisée par l'ADEA, telle que présentée dans le cadre de la Déclaration Préalable : elle consiste en un dossier de 10 pages élaboré par le stagiaire, pendant le stage (ou lieu employeur) de 2^{ème} année ou lors d'un stage complémentaire.

Ce dossier est accompagné par les tuteurs de stage ou des lieux employeurs.

Une date de dépôt officielle à l'ADEA est établie : **le 11 janvier pour la session 2023**

Aucun dossier ne sera accepté à une date ultérieure.

Ces dossiers, anonymés, seront évalués par un jury composé de professionnels et de formateurs n'ayant pas assuré la référence de ces stagiaires, il s'agit d'une commission de correction unique, afin de pratiquer une notation harmonisée. Cette notation sur 20 prendra en compte la qualité des informations recueillies et la pertinence de la réflexion.

Au démarrage de cette journée d'évaluation, il sera rappelé aux jurys le devoir de confidentialité auquel ils sont tenus (aucune divulgation de résultats ou des débats internes à cette commission). Les résultats seront ensuite communiqués à chaque stagiaire, individuellement, sous pli cacheté, par le centre de formation.

Le support du document est une situation issue du site qualifiant, lieu de stage ou employeur, aussi il est demandé aux stagiaires que le document soit lu par un représentant du lieu en question (en position de cadre), en amont du dépôt officiel. L'établissement de formation, ADEA, demande au terrain de stage ou employeur **d'attester de la lecture du dossier DC4** en signant une attestation, et en la transmettant à l'ADEA, au plus tard à la date de dépôt de ce dossier. Cela fait partie du protocole de certification. Un dossier déposé, pour lequel l'attestation de lecture n'a pas été transmise, du site qualifiant à l'ADEA, ne pourra être présenté à la commission de certification.

L'attestation de lecture n'a pas valeur de validation de l'épreuve mais d'autorisation de transmission d'éléments internes.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de ce protocole

Pour le site qualifiant
(Nom et signature)

Le candidat
(Nom et signature)